

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 19 octobre 2021

Délibération n°52 - 2021 relative aux taux applicables pour les actions de mobilité étudiantes Erasmus+ au titre de l'année 2021-2022

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve les taux applicables pour les actions de mobilité étudiantes Erasmus + au titre de l'année 2021-2022.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	24
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note taux applicables Erasmus 2021-2022

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02/11/2021

Document mis en ligne le : 02/11/2021